

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
18 novembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

OBJET :

**03. BUDGET
COMMUNAL 2020.
DÉCISION
MODIFICATIVE N°2.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le 10/12/2020

ID : 059-215904004-20201124-101220



L'an deux mil-vingt, le vingt-quatre NOVEMBRE à di

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia
Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. BAUDRY José – M. SERE Soarey Idriss **donnant procurations respectives à** Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. LAPIERRE Julien.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'application, au budget communal de l'exercice 2020 de la décision modificative n°2 en dépenses et en recettes, n'affectant pas son équilibre.

• SECTION INVESTISSEMENT / €

Dépenses :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 66 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours : - 66 000 €

• SECTION DE FONCTIONNEMENT / €

Dépenses :

Chapitre 11 – Charges à caractère général : /
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : /
Chapitre 66 – Charges financières 60 000 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues - 60 000 €

Dont le détail apparaît aux documents annexés à la présente délibération, qu'il approuve.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.